

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

N° 32 - Novembre 2020

SOMMAIRE

Covid	2
<i>Nouvelles restrictions dans les transports</i>	<i>2</i>
<i>Adaptation de l'offre de trains à la demande actuelle.....</i>	<i>2</i>
Transports et Infrastructures.....	2
<i>Sauvetage d'Alitalia, en route vers ITA ?</i>	<i>2</i>
<i>Succès pour le « bonus bici »</i>	<i>2</i>
<i>137,2 millions d'euros aux pistes cyclables, aux vélo-stations et à la sécurité</i>	<i>2</i>
<i>Le groupe FS et SNAM ont signé un protocole d'accord pour le développement du transport ferroviaire ferroviaire à hydrogène.....</i>	<i>3</i>
Energie	3
<i>L'énergéticien ERG continue de se développer dans les renouvelables en France</i>	<i>3</i>
Climat	3
<i>Propositions de la société civile italienne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>3</i>
Industrie.....	4
<i>La production industrielle baisse après avoir rebondi cet été : -5,6 % en septembre</i>	<i>4</i>
<i>La transition écologique et la numérisation doivent être au cœur de la relance, pour Intesa SanPaolo et Prometea</i>	<i>4</i>
<i>Automobile : Le marché de l'automobile peine à se reprendre</i>	<i>4</i>
Numérique.....	5
<i>Pour soutenir le télétravail et l'enseignement à distance, le gouvernement introduit une prime pour la souscription d'abonnements internet et l'achat d'équipements.....</i>	<i>5</i>

COVID

Nouvelles restrictions dans les transports

Après de longs débats, le gouvernement a décidé d'appliquer un régime de normes anti-covid différents selon les régions. Le code couleur rouge, orange, jaune détermine notamment la liberté de circulation intra-région et entre régions. Dans le Nord et dans le Sud (Lombardie, Piémont, Val d'Aoste, Calabre et province de Bolzano), zone classée rouge, les déplacements entre communes et a fortiori entre régions sont prohibés, sauf motifs exceptionnels. Dans les régions situées en zone orange (Abruzzes, Basilicate, Ligurie, Pouilles, Sicile, Toscane, Ombrie), les déplacements vers et hors la région et la commune de résidence sont interdits, sauf pour motif de travail, santé ou de nécessité et justifié par une attestation. Dans le reste du pays classé jaune, il est possible de se déplacer librement dans la région et entre régions appartenant au même niveau de risque mais pas vers les zones rouges ni oranges. Dans l'ensemble du pays, un couvre-feu est en vigueur de 22h à 5h. Toutefois, dans l'ensemble du pays, la capacité de remplissage des transports en commun est réduite à 50% renouant avec le taux prévalant durant le premier pic de la pandémie au printemps 2020. L'objectif est triple : dissuader les citoyens de sortir, limiter les risques de contamination et enfin adapter l'offre à la demande afin de limiter les pertes.

Adaptation de l'offre de trains à la demande actuelle

Trenitalia a d'ores et déjà réduit son trafic et annonce une baisse à compter de mi-novembre de 70% par rapport au mois de l'année précédente. La demande a en effet baissé dans la même proportion.

Italo réduit encore davantage car la société est positionnée sur les parcours longue distance en grande vitesse fortement obérés par les limitations de déplacement décidées par le gouvernement afin de faire face à l'onde 2 du covid. Ayant observé une baisse de 90% des réservations, Italo suspend la totalité de ses trains à l'exception de 2 liaisons quotidiennes entre Venise et Rome et de 6 liaisons par jour entre Naples-Milan et Turin.

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Sauvetage d'Alitalia, en route vers ITA ?

Alitalia pourrait in fine bénéficier de la crise covid en étant sauvée par le gouvernement italien. Celui-ci a enfin signé le décret de création de la future compagnie, ITA « Italia trasporto aereo ». La recherche de partenaires privés est désormais ouverte, aiguillant l'appétit de fonds américains d'investissement. Toutefois, la création de la compagnie annoncée pour début 2021 sera conditionnée au feu vert de la Commission et à la disponibilité des fonds publics promis.

Succès pour le « bonus bici »

Annoncé dès le mois de juin, le remboursement de l'acquisition d'un moyen de déplacement en mobilité douce a connu un succès tel que la plate-forme ouverte en ligne a dû être interrompue. Le 3 novembre, les 215M€ alloués ont été épuisés en quelques heures. Le ministre de l'environnement, responsable de l'opération, a promis que de nouveaux subsides seraient débloqués afin de permettre aux citoyens ayant acquis un vélo, une trottinette, ou un abonnement de vélo partagé d'être en mesure d'obtenir le remboursement. Le dispositif offre un « coup de pouce » égal à 60% de la dépense effectuée, dans une limite maximale de 500 euros par citoyen. Le portail a rouvert le 9 novembre.

137,2 millions d'euros aux pistes cyclables, aux stations vélo et à la sécurité

Par décret, la ministre des infrastructures et des transports, Paola De Micheli, alloue 137,2 millions d'euros aux autorités locales pour la conception et la construction de pistes cyclables urbaines, de vélo-stations et d'autres interventions pour la sécurité du vélo en ville. L'allocation prévoit 51,4 millions pour l'année 2020 et 85,8 millions pour 2021. Sont notamment inclus 4,2 millions d'euros de ressources aux municipalités qui abritent une institution universitaire, afin de permettre la conception et la construction de stations vélos et de promouvoir l'intermodalité des connexions entre les pôles universitaires et les gares ferroviaires.

Le groupe FS et SNAM ont signé un protocole d'accord pour le développement du transport ferroviaire à hydrogène

Le 20 octobre 2020, l'Administrateur délégué du groupe FS, Gianfranco Battisti, et l'Administrateur délégué de Snam, Marco Alverà, ont signé un protocole d'accord entre les deux sociétés pour le développement du transport ferroviaire à hydrogène. L'objectif est d'évaluer la faisabilité technico-économique et les modèles commerciaux possibles liés à l'utilisation de l'hydrogène comme alimentation du matériel roulant ferroviaire. L'accord prévoit la mise en œuvre d'analyses et de projets communs sur les lignes ferroviaires convertibles à l'hydrogène, en créant un groupe de travail conjoint à cet effet. Des solutions technologiques innovantes liées à la production, au transport, à la compression, au stockage, à la fourniture et à l'utilisation de l'hydrogène pour le transport seront testées. Le mémorandum signé prévoit également la participation conjointe à des initiatives qui feront l'objet d'un financement potentiel ou d'un appel d'offres public. Cette annonce fait suite à la signature le 4 juin 2020 d'un accord entre Alstom et Snam ayant également pour objectif le développement des trains à hydrogène en Italie.

ENERGIE

L'énergéticien ERG continue de se développer dans les renouvelables en France

ERG, ancien pétrolier qui a abandonné le secteur des hydrocarbures pour se concentrer sur les renouvelables, a remporté fin octobre deux appels d'offres lancés par le ministère de la transition écologique pour la réalisation de parcs éoliens onshore dans la Marne (19,8 MW) et dans le Pas-de-Calais (6,9 MW), d'une valeur totale de 33 M€. La France est le deuxième pays d'investissement du groupe ERG, après l'Italie, avec environ 400 MW installés.

CLIMAT

Propositions de la société civile italienne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

La "Fondazione per lo sviluppo sostenibile", en partenariat avec des grands groupes, a publié [un rapport](#) exhaustif portant sur la dynamique et la nature des émissions de gaz à effet de serre en Italie. La série de propositions formulées est exhaustive, incluant des adaptations transversales et des actions ciblées sur chaque secteur émissif. Le rapport prône l'accélération de la transition énergétique vers les énergies propres, au premier rang desquelles figurent l'hydrogène et le photovoltaïque, ainsi que la contraction du parc automobile.

INDUSTRIE

La production industrielle baisse après avoir rebondi cet été : -5,6 % en septembre

Selon [ISTAT](#), la production industrielle italienne en septembre a baissé de 5,6 % par rapport à août et de 5,1 % par rapport à septembre 2019. Cette baisse tempère le rebond de cet été, en limitant à 28,6 % la croissance de la production au 3^e trimestre par rapport au trimestre précédent. Les secteurs qui ont enregistré la baisse la plus forte sont le textile et la mode (-20,8%) et l'industrie pétrolière (-20,4 %).

Selon Confindustria, la baisse de la production industrielle s'explique essentiellement par l'épuisement des stocks en magasin et par la réduction des dépenses des entreprises, d'abord auprès des principaux débouchés commerciaux et ensuite en Italie, qui a engendré une baisse de la demande des entreprises et des ménages.

La transition écologique et la numérisation doivent être au cœur de la relance, pour Intesa SanPaolo et Prometea

Selon une étude Prometea - Banca Intesa San Paolo, si la deuxième vague de Covid-19 n'engendre pas un autre confinement total comme celui imposé au printemps dernier, la valeur de la production de l'industrie manufacturière italienne augmentera de 6,8% en moyenne sur la période 2021-2022.

Le moteur de cette croissance sera les investissements dans la transition écologique, dans le numérique et dans l'automation, accélérés grâce au fonds de relance européen. La transition écologique dans le domaine des transports et les investissements dans la mécanique et l'automobile auront des effets positifs sur des secteurs qui ont souffert le plus à cause du gel des commandes dû à la pandémie, notamment dans l'industrie électrotechnique et les machines industrielles.

Néanmoins, selon l'étude, ces deux années de croissance ne permettront pas de retrouver les niveaux pré-covid.

Automobile : Le marché de l'automobile peine à se reprendre

Au mois d'octobre, le nombre d'automobiles vendues en Italie s'est élevé à 157 000, soit -0,2% par rapport à octobre 2019. Ce résultat relativement modeste ne permet pas au secteur de l'automobile de sortir de la crise actuelle. Sur les dix premiers mois de 2020, les ventes d'automobile ont baissé de 500 000 unités par rapport à la même période de l'année dernière (1,12 millions de voitures contre 1,63 millions en 2019). Le groupe FCA a vendu, en janvier-octobre 2020, 265 000 voitures, soit 31,5% de moins qu'en 2019. Selon UNRAE, l'association d'importateurs d'automobiles étrangères, les ventes totales en 2020 seront inférieures à 1,35 millions d'automobiles.

Les associations du secteur demandent au gouvernement le refinancement du programme de primes à l'achat de véhicules diesel et à essence (250 M€ pour 2020, qui est presque entièrement épuisé).

NUMERIQUE

Pour soutenir le télétravail et l'enseignement à distance, le gouvernement introduit une prime pour la souscription d'abonnements internet et l'achat d'équipements

Un décret ministériel du MISE du 7 août, publié le 1er octobre, introduit une prime allant jusqu'à 500€ pour les abonnements internet à haut débit et l'éventuel achat d'ordinateurs ou tablettes pour les ménages défavorisés (indicateur ISEE inférieur à 20 000€).

Le budget prévu est de 204 M€, provenant du *fondo di sviluppo e coesione* 2014-2020. Le dispositif restera en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2021 ou à l'épuisement des fonds.

Cette prime est valable seulement si on souscrit la meilleure offre disponible en termes de débit, qui ne peut pas être inférieur à 30 Mb/s, et si la connexion est active pendant au moins 12 mois. Il est possible de changer d'opérateur (à parité de service offert) avant le délai de 12 mois, sans frais de résiliation. La prime est versée par l'État aux opérateurs ; elle se traduit par une réduction automatique du montant de la facture internet sur 12 mois.

Le reste du bonus peut être utilisé pour obtenir une réduction sur l'achat d'une tablette ou d'un ordinateur portable de dernière génération.

Retrouvez nos dernières publications sur le site « [Italie](#) » de la Direction Générale du Trésor

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Federico Tassan-Viol et Claire Bergé

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE et Service économique